

**Programme JEA des Nations Unies  
UN Junior Professional Officer Programme**



**TERMES DE REFERENCE  
20P165**

**JEA (Expert associé)**

**I. Information générale**

---

Titre:

JEA en Gestion de Programme

Secteur d'affectation :

Appui à la Consolidation de la Paix

Organisation/Office : [Nations Unies/Département des Affaires Politiques et de la Consolidation de la Paix (DPPA)/Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO)/Service du financement des activités de consolidation de la paix (PBF).

Lieu d'affectation :

New York, Etats-Unis

[Statut du lieu d'affectation: non-familial  / familial

Durée :

1 an (avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire)

[La prolongation de l'engagement dépend de l'examen annuel des priorités, de la disponibilité des fonds et de la satisfaction de la performance du JEA]

**II. Supervision**

---

Titre de la/du supérieur(e) hiérarchique : Chef du service du Financement des activités de consolidation de la paix

Contenu et méthodologie de la supervision :

Etablissement d'un plan de travail : au cours du premier mois de l'affectation, le JEA travaillera conjointement avec son/sa supérieur(e) hiérarchique direct(e) pour mettre au point un plan de travail convenu. Le plan de travail final sera

discuté et approuvé d'un commun accord entre la/le JEA et son/sa supérieur(e) hiérarchique direct(e).

La supervision sera basée sur le plan de travail final et comportera des discussions et des conseils réguliers sur la manière d'atteindre les objectifs de travail ainsi qu'un examen complet périodique formel et informel de tous les produits (e-performance) en relation avec la performance de la/du JEA.

Évaluation : le Système d'évaluation des performances des Nations Unies (e-performance) servira de plateforme principale pour évaluer la performance de la/du JEA. La/le JEA participera également à des réunions d'équipe régulières au cours desquelles le progrès de son travail sera évalué.

### **III. Fonction, responsabilités et résultats attendus**

---

Dans les limites des responsabilités qui lui sont déléguées, la/le JEA aura pour mission de :

- Servir de point focal sur le genre et la jeunesse avec des tâches spécifiques liées au suivi et à la production de rapports sur le financement de l'autonomisation des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix, sur le marqueur de genre et les aspects sexospécifiques de la consolidation de la paix, ainsi que sur l'inclusion des jeunes dans la consolidation de la paix;
- Soutenir la mise en œuvre des programmes/projets dans les pays qui reçoivent un financement du PBF; compile et analyse des données et des informations sur les pays à l'étude pour financement PBF;
- Établir la liaison avec les équipes techniques sur le terrain et les organisations des Nations Unies récipiendaires de fonds PBF sur les progrès et les activités de performance des projets;
- Soutenir les pays récipiendaires de fonds PBF sur la conception, la mise en œuvre et la production de rapports sur les projets en cours; soutient le développement d'outils et d'instruments PBF pour le développement, le suivi et l'évaluation des projets;
- Aider à préparer des documents d'information, des notes de préparation et des comptes rendus de réunions pour le Secrétaire général adjoint et d'autres hauts fonctionnaires;
- Appuyer les exercices de suivi et d'évaluation du PBF; mène des recherches et prépare des documents analytiques sur les efforts de consolidation de la paix du PBF;
- Rester au fait des dernières tendances et du développement dans le domaine du financement de la consolidation de la paix; appuie les activités de diffusion d'information et de sensibilisation pour le Fonds; et effectue d'autres tâches connexes.

### **IV. Qualifications et Expériences**

---

Formation :

Un diplôme universitaire du niveau du master, de préférence en paix et sécurité, sciences politiques, relations internationales, sciences sociales ou un domaine similaire. À défaut, diplôme universitaire du premier cycle assorti de deux années supplémentaires d'expérience pertinente.

Expérience professionnelle :

Au moins deux années d'expérience professionnelle pertinente dans le pays d'origine ou à l'international, dans le domaine de la consolidation de la paix. Les stages peuvent compter à hauteur de 50% s'ils ont été effectués à temps plein et considéré comme étant une expérience professionnelle (la rémunération n'est pas un facteur déterminant). De préférence, le/la candidat(e) sélectionné(e) aura au moins 1 an d'expérience en gestion de projet, en gestion de fonds, en analyse des conflits et identification de stratégies de consolidation de la paix, et/ou en planification stratégique dans le cadre de la consolidation de la paix ou un domaine similaire, ainsi qu'une expérience au sein des Nations Unies.

Langues:

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat des Nations Unies. Pour ce poste, la maîtrise de l'anglais est exigée. La connaissance de toute autre langue officielle des Nations unies est un atout.

Autres compétences:

Connaissance des politiques et des pratiques des entités des Nations Unies, de la coopération internationale et de la gestion de l'aide au développement. La connaissance des questions et des stratégies liées au genre et à la jeunesse est un atout.

Connaissance des technologies de l'information - Bonnes compétences informatiques, y compris la maîtrise du traitement de texte, des tableurs et des logiciels de présentation, par exemple Powerpoint

Compétences des Nations Unies

- **Professionalisme** : Tirer fierté de son travail et de ses réalisations ; faire preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; apporter à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; agir pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; persévérer face aux obstacles et aux difficultés ; garder son calme dans les situations de crise. Prendre la responsabilité de transversaliser la problématique hommes femmes et d'assurer l'égalité participation des femmes et des hommes dans toutes les activités.
- **Communication** : S'exprimer clairement et efficacement, tant oralement que par écrit. Ecouter les autres, bien les comprendre et donner suite comme il convient. Poser les questions voulues afin d'obtenir des éclaircissements et faciliter le dialogue. Adapter le langage, le ton, le style et la présentation au public auquel on s'adresse. Partager l'information avec tous ceux qu'elle intéresse et tenir chacun au courant
- **Aptitude à planifier et à organiser** : définir clairement des buts compatibles avec les stratégies convenues ; hiérarchiser les activités et tâches prioritaires ; modifier les priorités en fonction des besoins ; prévoir suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; tenir compte des risques et des imprévus dans la planification ; suivre l'exécution des plans et les modifier s'il y a lieu; tirer le meilleur parti du temps dont on dispose.
- **Esprit d'équipe**: collaborer avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'Organisation; solliciter les apports, apprécier à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun; être disposé à apprendre d'autrui; faire passer l'intérêt de l'équipe avant son avantage personnel; accepter les décisions finales du groupe et s'y plier, même si elles ne cadrent pas parfaitement avec sa position propre; partager les réussites de l'équipe et assumer sa part de responsabilité dans ses échecs.

## V. Eléments d'apprentissage

---

Au cours de sa mission, le/la JEA aura l'occasion de/ sera capable de :

- Rédiger des notes d'information et des rapports sur l'avancement des projets de consolidation de la paix.
- Évaluer et soutenir les structures PBF dans les pays éligibles
- Évaluer les stratégies de consolidation de la paix et les propositions de projets dans les pays bénéficiaires de fonds PBF.
- Aider à orienter la formulation de documents de projet répondant aux priorités de consolidation de la paix dans un pays.
- Suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de projets en consolidation de la paix et formuler des mesures correctives.
- Évaluer et aider à suivre et à rendre compte des dimensions genre et jeunesse de la consolidation de la paix
- Effectuer des recherches sur la consolidation de la paix, en particulier sur l'inclusion des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

## VI. Contexte

---

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a été établi en 2006 pour aider et appuyer la Commission de consolidation de la paix à travers des conseils stratégiques et des orientations politiques, pour gérer le Fonds pour la consolidation de la paix, et pour servir le Secrétaire général en coordonnant les efforts de consolidation de la paix des agences et programmes des Nations Unies. Le Bureau comprend le Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix, le Service de la planification des politiques et le Service du financement des activités de consolidation de la paix. Les fonctions principales du Bureau sont de:

1. Soutenir la Commission de Consolidation de la Paix en fournissant des conseils et des orientations stratégiques;
2. Gérer le Fonds pour la consolidation de la paix et aider à mobiliser des fonds;
3. Promouvoir une approche cohérente et coordonnée de la consolidation de la paix dans l'ensemble de la famille des Nations Unies; et
4. Diffuser les leçons apprises et les bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix à l'ONU et au-delà.

Annexes :

Annexe 1 : Aperçu général du Fonds pour la consolidation de la paix

## Annexe 1:

### Aperçu général du Fonds pour la consolidation de la paix

1. Le Fonds pour la consolidation de la paix (acronyme anglais : PBF) est un fonds fiduciaire multi-donateurs lancé le 11 octobre 2006 par le Secrétaire général des Nations Unies à la demande de l'Assemblée générale (résolution A/60/287). Il fait partie intégrante de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies qui comprend trois piliers : la Commission de consolidation de la paix (PBC), le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) et le Bureau de soutien à la consolidation de la paix (PBSO). Les piliers sont stratégiquement liés mais fonctionnellement différents, car ils répondent à des besoins politiques, programmatiques et financiers distincts dans le cadre de l'engagement des Nations Unies pour la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

Conformément à son mandat tel que révisé en 2009 (A/63/818), l'objectif du PBF est « [d'appuyer] les pays sortant d'un conflit ou dans lesquels on estime qu'un conflit risque d'éclater ou de reprendre, tout en apportant son soutien également aux efforts visant à répondre aux besoins immédiats des pays en sortie de conflit lorsque ces derniers ne réussissent pas à se procurer les ressources voulues auprès d'autres mécanismes de financement susceptibles de soutenir des activités de consolidation de la paix ». Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de 2016 [A/RES/70/262 et S/RES/2282 (2016)] ont élargi le domaine d'action du Fonds à l'appui à la pérennisation de la paix qui doit « être comprise au sens large comme étant un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population, ce qui suppose des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, de s'attaquer à leurs causes profondes, d'aider les parties à mettre fin aux hostilités, de veiller à la réconciliation nationale et de s'engager sur la voix du relèvement, de la reconstruction et du développement ».

L'appui du PBF s'inscrit dans la continuité des résolutions sur la pérennisation de la paix, y compris grâce à : un renforcement de la cohérence entre les interventions de l'ONU (au travers d'analyses, de stratégies et de programmes d'interventions développés conjointement); un accent mis sur des partenariats plus étroits avec les organisations de la société civile (OSC) ; une concentration sur l'inclusivité (en tenant compte des vulnérabilités identifiées dans l'analyse de conflit et en élaborant des programmes spécifiques axés sur l'autonomisation des femmes et des jeunes); la promotion et le soutien des priorités nationales et de l'appropriation par le pays (y compris en s'alignant sur les stratégies nationales, en encourageant les comités mixtes de pilotage et en recourant à des procédures favorables à l'implication du Gouvernement dans l'ensemble des projets) et enfin, un appui aux priorités définies, et conforme aux domaines de priorité approuvés par le PBF.

Conformément à son mandat, le PBF appuie donc quatre domaines thématiques prioritaires :

- **Mise en œuvre des accords de paix et du dialogue politique**, y compris réforme du secteur de la sécurité, désarmement, démobilisation et réintégration, état de droit et dialogue politique ;
- **Coexistence et résolution pacifique des conflits**, y compris réconciliation nationale, gouvernance démocratique et prévention/gestion des conflits ;
- **Soutien des efforts de relance de l'économie en générant des dividendes de paix immédiats** grâce à la création d'emplois et à un accès équitable aux services de première nécessité ;
- **Remise en place des services administratifs essentiels** grâce au renforcement des capacités nationales essentielles de l'État et au soutien de l'effort de décentralisation de l'autorité et des services de l'État.

Le PBF utilise deux mécanismes de financement : i) un mécanisme de *financement du relèvement pour la consolidation de la paix (PRF)* qui soutient les pays à l'agenda de la Commission de consolidation de la paix (PBC) dont le Burundi, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau, la République Centrafricaine et la Guinée et ceux qui ont obtenu sur demande du pays et à la décision du Secrétaire général, l'éligibilité au PBF; ii) un mécanisme de *financement des interventions rapides (IRF)* qui soutient les pays qui ne sont pas à l'agenda de la PBC ou éligibles au Fonds mais qui bénéficient, au travers d'une procédure ad hoc, d'un financement ciblé ne dépassant pas 3 millions de dollars US en projets actifs. Tout pays déclaré éligible peut participer aux appels d'offres du Fonds tels que les Initiatives de promotion des jeunes et de l'égalité des sexes, lesquelles sont financées au travers du mécanisme de financement des interventions rapides (IRF).

PBSO est l'entité du Secrétariat des Nations Unies responsable de la gestion du Fonds pour la consolidation de la paix. À cet égard, le PBSO fournit une orientation et des orientations générales sur la gestion des politiques et des programmes, ainsi que des suivis et des rapports sur ses opérations. Le Bureau du Fonds d'investissement multi-partenaires du PNUD (MPTF-Office) a été désigné par le Secrétaire général comme agent administratif du Fonds. Les conseils et la surveillance stratégiques sont fournis par un Groupe consultatif indépendant nommé par le Secrétaire général.

Pour plus de détails sur le PBF, consulter le plan stratégique 2020-2024 [https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/pbf\\_strategy\\_2020-2024\\_final.pdf](https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/pbf_strategy_2020-2024_final.pdf)